

9 EVALUATION DU PLAN

9.1 EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE

Les effets socioéconomiques du Plan national proposé dans ce rapport ont été partiellement évalués sur la base des résultats des analyses socio-économiques. (Voir le chapitre A2 « Impact socio-économique du secteur du tourisme » dans le Tome III)

i) Croissance économique et promotion de la culture et de la tradition

Le plan national est conçu pour améliorer la qualité du tourisme du pays, ce qui augmentera les arrivées de visiteurs et les nuitées ; la société tirera ainsi profit de l'accroissement des bénéfices provenant du tourisme, de celui de la production des industries liées au tourisme, des emplois et de la promotion de la culture et de la tradition (schéma 9.1.1).

ii) Amélioration de la rentabilité du secteur du tourisme

L'amélioration de la qualité du tourisme tunisien et la réduction du caractère saisonnier des activités touristiques qu'apportera la mise en œuvre du plan national développera la rentabilité du secteur touristique, particulièrement celle des hôtels (schéma 9.1.2).

- L'amélioration de la qualité attirera des visiteurs qui dépensent plus, amènera à une croissance du revenu par touriste
- La réduction du caractère saisonnier augmentera les revenus en basse et moyenne saisons.

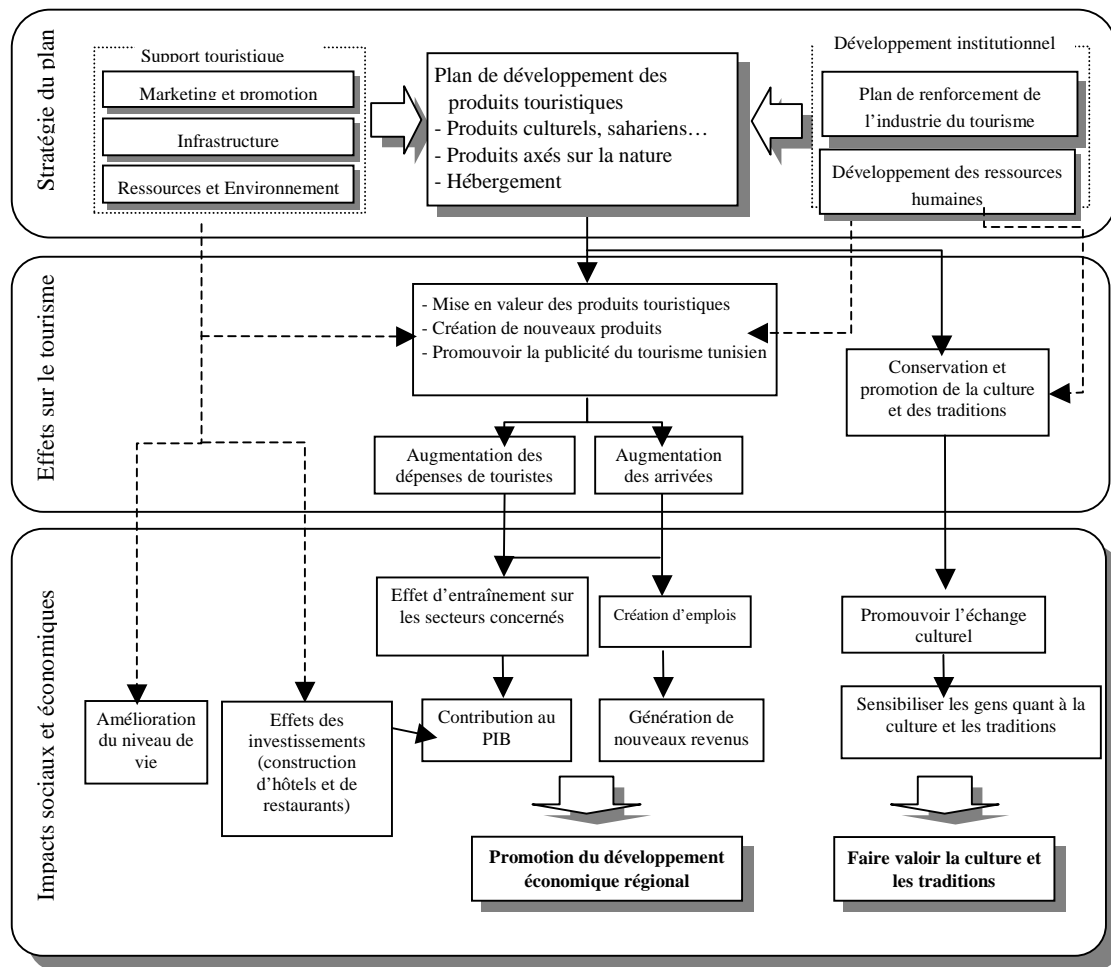
iii) Développement régional

Le développement de la promotion du tourisme culturel et saharien devrait profiter aux régions de l'intérieur, contribuant ainsi à une répartition géographique plus équitable des revenus.

iv) Echanges culturels

La mise en œuvre du plan national devrait avoir d'autres impacts positifs dont la promotion des échanges culturels entre la population locale et les touristes.

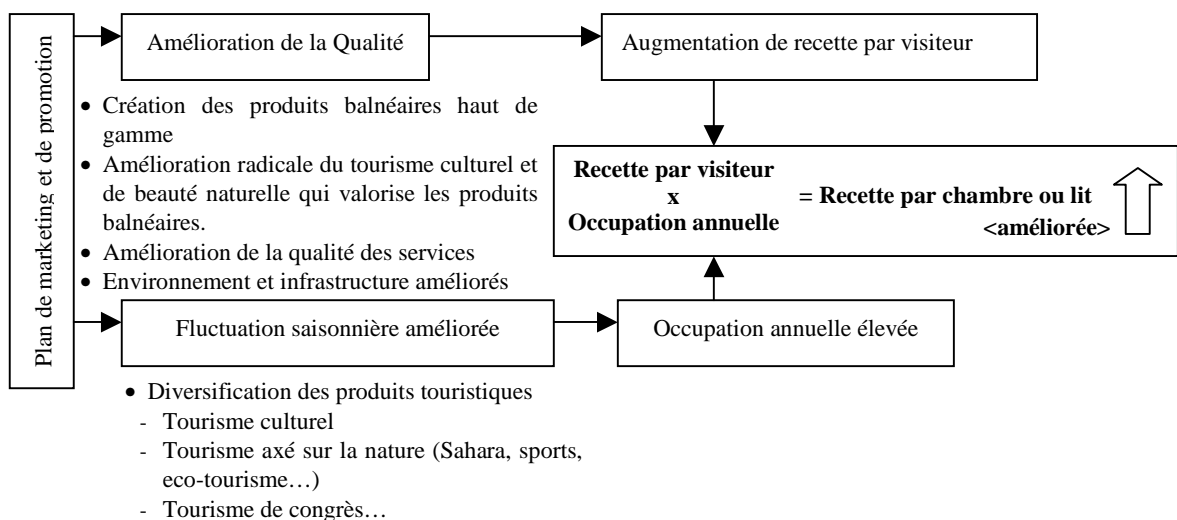
Schéma 9.1.1 Impact économiques et sociaux du plan national



→ : Impacts directs (impacts directement liés aux activités touristiques)
 - - - - -> : Impacts indirects

Source : Equipe d'étude JICA

Schéma 9.1.2 Amélioration de la rentabilité du secteur de l'hôtellerie



Source : Equipe d'étude JICA

9.1.1 Effets économiques de la mise en œuvre du plan national

(1) Accroissement des bénéfices provenant du tourisme

Un effet essentiel prévu lors de la mise en œuvre du plan national proposé est l'augmentation des revenus provenant du tourisme et qui seront la conséquence de l'effets suivants :

- L'augmentation des entrées de visiteurs étrangers au cours de la mise en œuvre du plan national et sans sa mise en œuvre (la différence entre le Scénario A et le Scénario B),
- L'augmentation des revenus par visiteur au cours de la mise en œuvre du plan national et sans sa mise en œuvre, résultant de l'amélioration générale de la qualité du tourisme tunisien.

Concernant le deuxième point, les bénéfices par visiteur provenant du tourisme en Tunisie actuellement sont nettement plus faibles que ceux des autres pays méditerranéens, même en excluant les visiteurs venant d'autres pays maghrébins (voir la section 2.3). Le plan national proposé augmentera sensiblement la qualité du tourisme tunisien par plusieurs biais : améliorations importantes dans les produits culturels, sahariens et ceux axés sur la nature ; efforts pour créer des produits balnéaires à valeur ajoutée ; mondialisation de l'industrie hôtelière ; développement des ressources humaines et amélioration de l'environnement et de l'infrastructure. Ces améliorations, si leur mise en application est bien effectuée, permettront sans doute de rehausser de façon radicale l'image du tourisme du pays, ce qui conduira à un niveau plus élevé de dépenses par touriste.

Grâce à la mise en œuvre du plan national, on estime raisonnablement que les recettes du tourisme par visiteur (en excluant les visiteurs des pays du Maghreb) augmenteront au moins jusqu'au niveau actuel de ceux du Maroc, sur une période de 15 ans (2002-2016), même s'ils n'atteignent pas ceux de la Turquie, de la Grèce ou de l'Égypte. En considération de quoi, on prévoit que dans le cadre du scénario A, la valeur *réelle* des recettes du tourisme par arrivée de visiteur augmentera à un taux moyen de 1,5% par an en 2002-2016, tandis qu'aucune véritable augmentation n'est attendue du Scénario B.¹

Les tableaux 9.1.1 et 9.1.2 montrent les prévisions des bénéfices du tourisme respectivement pour le scénario A et le scénario B. La progression qui serait réalisée dans le cadre du scénario A (comparée à celle pour le scénario B) est le résultat de l'effet conjoint d'une croissance du nombre d'arrivées de touristes et de l'augmentation progressive attendue des bénéfices touristiques par visiteur.

Il est à signaler que la prévision est établie en termes réels et que toutes les prévisions des recettes du tourisme sont évaluées aux prix de 1999

¹ Toutes les prévisions dans cette section sont en termes réels, l'inflation n'étant pas prise en compte. Par conséquent, le taux d'accroissement de ces valeurs prévisionnelles peut être comparé, sur la même base, avec l'accroissement réel du PIB.

Tableau 9.1.1 Prédiction des recettes du tourisme : scénario A

Année	Entrées des visiteurs étrangers par région (millier d'entrées)			Revenus par entrée de visiteur (DT par visiteur)			Revenus du tourisme par région émettrice (millions DT prix de 1999)					
	Europe	Maghreb	Autres	Total	Europe	Maghreb	Autres	Moyen*	Europe	Maghreb	Autres	Total
1999	3 461	1 263	108	4 832	497	135	597	404	1 720	170	65	1 954
2000	3 686	1 263	111	5 060	497	135	597	409	1 832	170	66	2 068
2001	3 926	1 263	114	5 303	497	135	597	413	1 951	170	68	2 189
2002	4 132	1 294	121	5 548	504	137	606	421	2 084	177	73	2 334
2003	4 349	1 327	129	5 804	512	139	615	429	2 226	184	79	2 490
2004	4 577	1 360	137	6 074	520	141	624	437	2 378	191	85	2 655
2005	4 817	1 394	145	6 357	527	143	633	446	2 541	199	92	2 832
2006	5 070	1 429	154	6 653	535	145	643	454	2 714	207	99	3 021
2007	5 306	1 471	166	6 943	543	147	652	462	2 883	217	108	3 208
2008	5 552	1 516	178	7 246	552	149	662	470	3 062	226	118	3 406
2009	5 810	1 561	191	7 562	560	152	672	478	3 252	237	128	3 617
2010	6 080	1 608	205	7 892	568	154	682	487	3 454	248	140	3 842
2011	6 362	1 656	220	8 238	577	156	692	495	3 669	259	152	4 080
2012	6 635	1 714	236	8 585	585	159	703	503	3 884	272	166	4 322
2013	6 920	1 774	253	8 947	594	161	713	512	4 112	286	180	4 578
2014	7 217	1 836	272	9 325	603	163	724	520	4 352	300	197	4 849
2015	7 527	1 900	291	9 719	612	166	735	529	4 607	315	214	5 137
2016	7 850	1 967	313	10 130	621	168	746	537	4 877	331	233	5 442

N.B. : * Revenus moyens du tourisme ont été calculés à partir des revenus totaux et le nombre d'arrivées des visiteurs étrangers.

** Les prévisions de bénéfices provenant du tourisme sont le montant en termes réels mesuré selon les prix de 1999.

Source : Equipe d'étude JICA

Tableau 9.1.2 Prédiction des recettes du tourisme : scénario B

Année	Entrées des visiteurs étrangers par région (millier d'entrées)				Revenus par entrée de visiteur (DT par visiteur)				Revenus du tourisme par région émettrice (millions DT prix de 1999)			
	Europe	Maghreb	Autres	Total	Europe	Maghreb	Autres	Moyen*	Europe	Maghreb	Autres	Total
1999	3 461	1 263	108	4 832	497	135	597	404	1 720	170	65	1 954
2000	3 686	1 263	111	5 060	497	135	597	409	1 832	170	66	2 068
2001	3 926	1 263	114	5 303	497	135	597	413	1 951	170	68	2 189
2002	4 087	1 282	119	5 488	497	135	597	414	2 031	173	71	2 275
2003	4 255	1 301	125	5 681	497	135	597	416	2 115	175	75	2 364
2004	4 430	1 320	131	5 881	497	135	597	418	2 202	178	78	2 457
2005	4 613	1 340	137	6 089	497	135	597	419	2 292	180	81	2 554
2006	4 802	1 360	143	6 305	497	135	597	421	2 386	183	85	2 655
2007	4 964	1 381	150	6 495	497	135	597	422	2 467	186	90	2 742
2008	5 132	1 401	158	6 691	497	135	597	423	2 550	189	94	2 833
2009	5 305	1 422	167	6 894	497	135	597	425	2 636	192	99	2 927
2010	5 483	1 444	176	7 103	497	135	597	426	2 725	194	105	3 024
2011	5 668	1 465	185	7 319	497	135	597	427	2 817	197	110	3 124
2012	5 840	1 487	195	7 522	497	135	597	428	2 902	200	116	3 219
2013	6 017	1 510	205	7 732	497	135	597	429	2 990	203	122	3 316
2014	6 200	1 532	216	7 948	497	135	597	430	3 081	206	129	3 416
2015	6 388	1 555	227	8 170	497	135	597	431	3 174	209	136	3 519
2016	6 581	1 579	239	8 399	497	135	597	432	3 270	213	143	3 626

N.B. : * Revenus moyens du tourisme ont été calculés à partir des revenus totaux et le nombre d'arrivées des visiteurs étrangers.

** Les prévisions de bénéfices provenant du tourisme sont le montant en termes réels mesuré selon les prix de 1999.

Source : Equipe d'étude JICA

Il faut également signaler que les bénéficiaires du tourisme par arrivée de visiteurs augmenteront même pour le scénario B en raison des modifications dans la composition des visiteurs, soit une proportion plus forte d'Européens et de touristes d'autres régions du monde qui ont tendance à dépenser beaucoup plus que ceux des pays du Maghreb.

Pour le Scénario A, il est prévu que la valeur des recettes annuelles du tourisme augmente de TD 1,954 millions en 1999 à TD 3,021 millions en 2006, à TD 4,080 millions en 2011, et à TD 5,442 millions en 2016, toutes évaluées aux prix constants. Ces prévisions représentent un taux de croissance annuel moyen de 6.7% par an au cours de la période 2001-06, et de 6.3% par an au cours de celle 2001-16.

Il faut tenir compte des points suivants relatifs à la prévision (pour le Scénario A) au cours de la période du 10^{ème} Plan National :

- La croissance prévue au cours de la période du 10^{ème} Plan est plus élevée que celle des années précédentes. La valeur "nominale" des recettes du tourisme a augmenté à un taux annuel moyen de 8.2% par an au cours de la période 1994-99 et de 9.8% par an au cours de la période 1993-99 (Noter que le taux d'accroissement moyen varie quelque peu selon les périodes retenues pour le calcul, mais qu'il était d'environ 10% par an au cours des années précédentes). Durant cette période, le niveau général des prix a augmenté également; par exemple, l'indice des prix à la consommation a augmenté à un taux moyen de 3.9% par an au cours de la période 1994-99 et de 4.0% par an au cours de la période 1993-99. En tenant compte de ce fait, la valeur "réelle" des recettes du tourisme ont augmenté à un taux moyen avoisinant les 6% par an (= 10% - 4%), ce qui est inférieur au taux de croissance prévisionnel.²
- L'accroissement réel prévisionnel des recettes du tourisme est la conséquence de l'augmentation du nombre de visiteurs et de l'augmentation des recettes du tourisme par visiteur (la dernière provenant de l'augmentation des dépenses de chaque touriste et le changement de structure des touristes pour inclure davantage de non Maghrébins). L'augmentation des dépenses de chaque touriste devrait provenir d'une multitude d'efforts pour l'amélioration de la qualité tel que suggéré dans l'étude.
- Un thème central évoqué tout au long de cette étude est le besoin d'amélioration de la qualité, que ce soit pour les stations balnéaires, les sites culturels, le Sahara, ou le tourisme des congrès (MICE), ce qui devrait être

² Une telle croissance au cours des années précédentes est assez bien reflétée à travers les statistiques du PIB par secteur. Tel qu'indiqué au A2.1.3 (Volume III), la valeur ajoutée totale des hôtels, cafés et restaurants (en termes réels) a augmenté à un taux de croissance moyen de 5.0% par an au cours de la période 1994-99, approximativement égal au taux de croissance réelle du PIB au cours de la même période (5.2% par an). Par conséquent, la part des hôtels, cafés et restaurants dans le PIB était plus ou moins la même au cours de cette période. Il est à remarquer que la différence entre le taux de croissance des recettes du tourisme et celui de la valeur ajoutée pourrait être due en partie à l'intégration d'activités non touristiques dans la valeur ajoutée, e.g., les cafés et les restaurants assez indépendants du tourisme, ainsi qu'à la différence entre les périodes retenues.

sérieusement recherché à tous les niveaux des organismes publics et privés concernés, augmentant ainsi le prix unitaire des services touristiques tel que prévu ³

(2) Analyse du coût-bénéfice

S'ils sont mis en œuvre comme exposés dans le plan national, les divers plans sectoriels qui le composent seront d'un profit substantiel pour les tunisiens en termes de bien-être économique, de développement social et de pérennité de l'environnement. Le secteur touristique jouerait un rôle central, en fournissant une capacité d'hébergement supplémentaire ainsi que d'autres services répondant aux besoins des touristes.

Une analyse coût-bénéfice a été menée afin d'évaluer quantitativement les impacts économiques de la mise en œuvre du Plan National. Bien que cette analyse puisse comporter une grande incertitude essentiellement due à l'absence de relation quantitative entre la mise en œuvre du Plan National et l'augmentation des arrivées de visiteurs étrangers (par exemple, la différence entre le Scénario A et le Scénario B),⁴ il est utile de tenter cette évaluation, ce qui pourrait au moins fournir un ordre de grandeur de l'impact du plan en termes quantitatifs.

L'analyse coût-bénéfice a été menée selon les hypothèses suivantes :

(Hypothèses)

- Les recettes du tourisme additionnelles sont considérées comme le bénéfice économique ou la valeur ajoutée additionnelle, par exemple, la différence de recettes du tourisme entre le Scénario A et le Scénario B.
- Pour les projets du secteur public et les programmes, le coût de tous les composants du Plan a été inclus, avec les frais d'exploitation et d'entretien qui sont évalués à 8% des coûts initiaux.
- L'investissement privé qui sera nécessaire en plus pour la mise en œuvre du plan national doit être pris en considération. Dans cette analyse, le montant de l'investissement hôtelier (qui serait de loin le plus important de tous les investissements liés au tourisme) a été inclus en prenant la différence de montant d'investissement entre le scénario A et le scénario B. Le coût d'exploitation hôtelier associé à l'investissement additionnel a également été inclus, estimé à TD 5.67 mille par lit et par an, sur la base des statistiques financières et d'exploitation de l'hôtel et en supposant que le coût d'exploitation augmentera de 10% par rapport au niveau précédent en vue d'offrir des services de qualité meilleure.

³ L'Equipe de l'Etude estime que le besoin pour une meilleure qualité du tourisme tunisien devrait être fortement mis en exergue, non seulement au niveau du plan de l'ONTT et du MTLA, mais aussi au niveau de la planification économique nationale. Par exemple, le fait d'établir les prévisions des recettes de tourisme en se basant principalement sur les indicateurs de connotation physique (par ex., arrivées de visiteurs, nuitées de visiteurs) ne serait pas convenable pour le développement du tourisme tunisien au cours des prochaines années. Ceci risque de méconduire le secteur à se concentrer largement sur l'extension de la capacité sans accorder beaucoup d'attention à la qualité. Ceci pourrait affaiblir la compétitivité du secteur sur le marché international, conséquence apparemment indésirable pour l'économie à long terme.

⁴ Tel que décrit dans le Chapitre 5, le Scénario A est celui qui serait atteint avec la mise en œuvre du Plan National, en tenant compte de divers autres facteurs décrits au Chapitre 5.

- Etant donné la nécessité d'autres types divers d'investissements privés pour répondre à la croissance du nombre de touristes (par exemple, les restaurants, les autres types d'animation à entreprendre par le privé, l'agriculture, l'agroalimentaire, les transports, etc.), 70% des bénéfices touristiques ont été considérés comme un profit économique afin d'éviter une sous-estimation des coûts ou une surestimation des profits.
- Ce facteur de 70% a été admis, en tenant compte de ce qui suit : (i) les hôtels perçoivent des revenus s'élevant à environ 64% des recettes totales du tourisme (selon les statistiques de 1996) et ce pourcentage des recettes additionnelles du tourisme peut être intégré dans le bénéfice; (ii) la contribution des dépenses publiques estimées sur les revenus des hôtels devrait être incluse dans ces 64%; (iii) la contribution des dépenses publiques sur d'autres secteurs (i.e., hypothèse selon laquelle le reste, soit 36% des recettes additionnelles du tourisme, est attribué aux dépenses publiques) est supposée être égale à la valeur de l'impôt perçu par l'Etat, le taux d'impôt étant estimé à 20%.⁵ Le facteur de 70% est obtenu comme suit : $64\% + 36\% \times 0.2$, soit environ 70%.
- L'inflation n'est pas prise en compte pour les bénéfices et les coûts et toutes les valeurs sont en termes réels.

Le tableau 9.1.3 indique les frais et le flux de bénéfices pour la période 2002-2016. Le taux de rentabilité économique interne (TREI) pour la mise en œuvre du plan national est estimé à 16,8%, ce qui dépasse sensiblement le coût habituel des ressources financières qui est souvent estimé à 12% environ. Bien que l'analyse ait pour objectif l'évaluation de l'ordre de grandeur de l'impact des plans proposés, il est possible de prévoir des gains nets significatifs pour l'économie tunisienne résultant de ces plans.

⁵ Faute de données pertinentes, ce taux d'impôt est supposé être égal au rapport de l'impôt total perçu par l'Etat et le PIB, soit approximativement 20% au cours des dernières années (voir section 15.3.6 du Volume II pour le taux d'impôt).

Tableau 9.1.3 Analyse coût-bénéfice pour la mise en œuvre du plan national

Année	Coût								Bénéfice	Bénéfice net
	Projets du Secteur Public et Programmes					Coûts hôteliers additionnels *				
	Mise en œuvre en 2002-2006		Mise en œuvre en 2007-2016		Total	Investissement additionnel	Frais d'exploitation additionnels	Total		
	Coût initial	Coût ex.&Ent	Coût initial	Coût ex.&Ent						
2002	41	0	0	0	41	80	13	94	42	-93
2003	41	0	0	0	41	86	27	113	88	-66
2004	101	0	0	0	101	92	42	134	139	-97
2005	122	15	0	0	136	98	58	157	195	-98
2006	101	24	0	0	126	105	75	180	256	-50
2007	0	32	40	0	72	161	98	259	326	-6
2008	0	32	40	0	72	170	122	292	401	37
2009	0	32	100	0	132	180	147	327	483	24
2010	0	32	119	14	166	190	174	363	572	43
2011	0	32	100	24	156	200	202	402	669	111
2012	0	32	40	32	104	211	231	441	772	227
2013	0	32	40	35	107	221	261	482	883	294
2014	0	32	100	38	170	233	293	525	1,003	308
2015	0	32	119	46	198	244	326	570	1,132	364
2016	0	32	100	56	188	256	361	617	1,271	466

TREI = 16,8%

N.B. : Unité : million DT

* Les coûts hôteliers additionnels (investissement et frais d'exploitation) sont les dépenses additionnelles qui doivent être engagées pour le scénario A en plus de ceux pour le scénario B. Il faut noter que le montant d'investissement réellement nécessaire chaque année sera beaucoup plus important que dans les chiffres indiqués.

Source : Equipe d'étude JICA

(3) Rentabilité de l'investissement hôtelier

Dans l'analyse ci-dessus, on estime, même de façon préliminaire, que la mise en œuvre du plan national apportera des bénéfices nets conséquents à l'économie dans son ensemble. Simultanément, il est attendu que le plan national ait un effet positif sur les hôtels, l'acteur le plus important du tourisme tunisien, essentiellement de deux façons:

- L'amélioration de la qualité entraînera une augmentation du nombre des visiteurs qui dépensent plus, ceci augmentant les recettes par touriste.
- La réduction de la saisonnalité augmentera les revenus en basse et moyenne saisons.

Afin d'évaluer quantitativement la rentabilité de l'investissement hôtelier, le retour sur investissement (RSI) a été estimé nécessaire à opérer pour l'investissement hôtelier durant la période 2002-2016 dans le cadre du scénario A (avec le cas du plan national). Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

(Hypothèses)

- Le supplément de capacité pour 2002-2016 est conforme à la prévision de la capacité d'hébergement établie dans la section 5.4.
- La réduction de la saisonnalité de l'activité hôtelière est intégrée dans l'analyse telle que ciblée dans la prévision de capacité d'hébergement (voir

la section 5.4).

- Le coût d'investissement unitaire est estimé à 45.000 DT par lit en se basant sur le coût d'investissement récent pour des hôtels de 3 à 5 étoiles.
- Les frais d'exploitation sont estimés en se basant sur les données financières hôtelières obtenues auprès de l'ONTT. Il est présumé que les frais d'exploitation augmenteront de 10% sur la base du niveau actuel afin de fournir des services de meilleure qualité.
- Le revenu par nuitée devrait augmenter à un taux moyen de 1,5% par an (en termes réels) conformément à l'amélioration de la qualité du tourisme du pays selon l'estimation des bénéfices touristiques par arrivée de visiteur dans l'analyse coût-bénéfice ci-dessus. Le revenu moyen par nuitée de visiteur (au début de l'année 2000) est estimé à TD 35.7 par visiteur et par nuitée, sur la base des statistiques financières des hôtels en 1996 obtenus auprès de l'ONTT⁶ et en actualisant les chiffres de 1996 aux valeurs de 2000 en utilisant l'indice des prix à la consommation.
- L'inflation n'est pas prise en compte pour les bénéfices et les coûts, et toutes les valeurs sont en termes réels.

Comme indiqué dans le tableau 9.1.4, le retour sur investissement (RSI) est estimé à 16,2%, ce qui n'est pas très élevé, mais encourageant. Comme suggéré par ce résultat, la Tunisie devrait fournir des efforts (ainsi que le propose cette étude) pour tenter de réduire la saisonnalité de ses activités touristiques, pour que le tourisme soit profitable non seulement à l'économie dans son ensemble mais aussi au secteur hôtelier, acteur essentiel des activités du tourisme du pays.

Actuellement, l'industrie repose massivement (environ 80% du capital investi) sur des emprunts à long terme auprès de banques de développement, à des taux d'intérêt tournant autour de 13% par an. Etant donné cette condition, le retour ci-dessus n'est peut-être pas assez haut, en prenant en compte le risque encouru (avec une période d'amortissement normalement étalée sur 8 ans). Il y a cependant des signes positifs de changement dans l'environnement. La restructuration et la mondialisation de l'industrie financière que la Tunisie va vivre amènera de la concurrence dans le secteur financier, entraînant par là une baisse des coûts financiers. Dans un environnement concurrentiel et plus axé sur le marché, les opérateurs financièrement forts (hôtels) seront en mesure de s'assurer des fonds à des coûts plus bas, et en vue d'acquiescer cette force, la réduction de la saisonnalité et l'amélioration de la qualité seront d'une importance critique.

⁶ La raison pour laquelle on a utilisé les données de 1996 est que la taille de l'échantillon des hôtels qui ont remis des résultats financiers plus récents à l'ONTT est très réduite.

Tableau 9.1.4 Retour sur investissement hôtelier en 2002-2006

Année	Revenu	Coût d'investissement	Frais d'exploitation	Cash flow
2002	95	380	47	-332
2003	196	396	96	-296
2004	303	412	147	-255
2005	418	428	200	-211
2006	539	446	255	-162
2007	548	0	255	292
2008	556	0	255	301
2009	564	0	255	309
2010	573	0	255	317
2011	581	0	255	326
2012	590	0	255	335
2013	599	0	255	344
2014	608	0	255	353
2015	617	0	255	362
2016	626	0	255	371
2017	635	0	255	380
2018	645	0	255	390
2019	655	0	255	400
2020	664	0	255	409
2021	674	0	255	419

RC = 16,2%

Unité : million DT

Source : Equipe d'étude JICA, données financières hôtelières obtenues auprès de l'ONTT

9.1.2 Création d'emplois

L'impact sur l'emploi mesuré en nombre d'emplois devrait être également significatif.

La création d'emplois est estimée à partir des projections des arrivées de visiteurs et de la capacité hôtelière. L'emploi dans l'hôtellerie est basé sur la capacité d'hébergement par catégorie, qui est utilisée comme base pour l'emploi dans la restauration. L'emploi dans d'autres sous-secteurs (sites touristiques, emplois dérivés) est estimé sur la base des arrivées futures de visiteurs.

Les conditions pour l'estimation de l'emploi sont résumées ci-dessous.

- Emplois dans les hôtels : le taux emploi/lit est prévu d'augmenter légèrement par rapport au niveau actuel de 0,358⁷ à 0,364 dans le futur en raison de l'augmentation de la part d'hôtels 3 étoiles et de la baisse du nombre d'hôtels 2 étoiles et 1 étoile, selon les prévisions⁸. On évalue l'emploi dans les hôtels pour le scénario A en multipliant la capacité hôtelière prévue (Tome I : le chapitre 5 « Prévision de la demande ») par le taux estimé emploi/lit (0,364). Pour le scénario B, c'est le niveau actuel du taux emploi/lit (0,358) qui est utilisé.

⁷ Celui-ci est obtenu en divisant le nombre d'emplois dans les hôtels (68.637) par la capacité hôtelière totale (191.955) en 1999.

⁸ Le taux de 0,364 est obtenu à partir de la composition des hôtels par catégorie prévue dans la section 5.4.3 ainsi que la répartition actuelle par catégorie.

- Emplois dans la restauration : il est évalué en utilisant le taux (0,22) des employés dans la restauration par rapport aux employés des hôtels⁹. Le même taux a été utilisé pour les scénarios A et B.
- Les emplois dans d'autres sous-secteurs du tourisme (agences de voyages, sites touristiques) et les emplois dérivés sont évalués en se basant sur le nombre actuel d'emplois par catégorie (estimé dans la section A2.3 « Impact sur l'emploi » dans le Tome III) et en les augmentant en proportion selon le nombre d'arrivées de visiteurs pour les scénarios A et B.
- Emploi dans l'artisanat : l'on pense de manière classique que le Plan National a peu d'impact sur l'envergure de ce type d'emploi proprement dit, partant du principe que la fabrication de souvenirs et objets artisanaux destinés à la vente aux touristes nécessiterait un nombre d'artisans sensiblement égal, et ce même à l'avenir après avoir reçu une formation adaptée comme le propose le Plan National.

L'impact du plan national est estimé comme indiqué dans le tableau 9.1.5 En 2016, environs 77.500 emplois supplémentaires seront nécessaires après la mise en œuvre du plan national proposé.

⁹. Ce taux est obtenu en divisant l'emploi dans la restauration (15.159) par l'emploi dans les hôtels (68.637).

Tableau 9.1.5 Impacts prévus de la mise en œuvre du plan national sur l'emploi

	1999	2006	2011	2016
<i>Scénario A</i>				
Emplois directs	90,216	119,511	145,719	173,146
Hôtel	68,637	90,714	110,470	130,891
Restaurants	15,159	19,957	24,304	28,796
Autres tourisme	6,420	8,839	10,945	13,459
Emplois indirects	233,737	298,109	354,138	421,019
Secteur lié au tourisme	79,993	110,139	136,379	167,701
Consommation pour l'exploitation non touristique	65,495	90,178	111,661	137,306
Investissements liés au tourisme	25,321	34,864	43,169	53,084
Artisanat	62,928	62,928	62,928	62,928
Total emploi	323,953	417,619	499,857	594,164
<i>Scénario B</i>				
Emplois directs	90,216	113,259	136,650	156,814
Hôtel	68,637	85,969	96,415	106,609
Restaurants	15,159	18,913	21,211	23,454
Autres tourisme	6,420	8,377	9,724	11,159
Emplois indirects	233,737	285,807	321,651	359,829
Secteur lié au tourisme	79,993	104,378	121,165	139,044
Consommation pour l'exploitation non touristique	65,495	85,461	99,205	113,844
Investissements liés au tourisme	25,321	33,040	38,354	44,013
Artisanat	62,928	62,928	62,928	62,928
Total emploi	323,953	399,066	458,301	516,643
Augmentation	0	18,553	41,556	77,522

Source: Equipe d'étude JICA

9.1.3 Impact social

La mise en œuvre du plan national proposé contribuera à maximiser les possibilités de réponses aux attentes de la population (impacts positifs) par rapport au tourisme et à minimiser les effets négatifs qui existent actuellement. L'impact social du plan national proposé devrait permettre de sensibiliser davantage à la culture, de créer davantage d'emplois et d'améliorer le mode de vie.

(1) Sensibilisation culturelle

La stratégie du plan national, c'est-à-dire la création d'attractions symboliques et la diversification des produits, se concentre davantage sur le développement de l'aspect culturel du tourisme, notamment les cultures islamique, saharienne et berbère, avec des conséquences positives sur la culture et les traditions tunisiennes en offrant la possibilité de les préserver et de les promouvoir par le biais d'une gestion et d'une présentation appropriées. Le tourisme culturel permettra également d'augmenter les échanges culturels entre les populations locales et les touristes, tout particulièrement dans les villages du Sud, apportant ainsi une plus grande reconnaissance de la culture et des traditions tunisiennes dans le monde et débouchant sur une plus grande fierté des populations locales.

(2) Création et sécurité de l'emploi

Le développement du tourisme culturel permettra également de créer plus d'emplois directement liés aux activités touristiques et de les sécuriser (moins d'emplois saisonniers) en attirant davantage de touristes pendant les basses et moyennes saisons. Etant donné que l'intérieur du pays offre peu d'industries prometteuses, l'impact du développement du tourisme apportera tous les bénéfices aux populations qui vivent (notamment à Tozeur et Matmata) dans des régions où les bienfaits du tourisme ont été jusque là limités.

(3) Amélioration des conditions de vie

Un autre impact social est attendu de l'aspect environnemental du développement touristique, notamment le traitement des eaux usées dans les Médinas et certaines régions à l'intérieur du pays et la gestion des déchets solides dans les Médinas. Ces mesures permettront d'obtenir un environnement touristique agréable et d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

L'amélioration des routes permettra également de valoriser le mode de vie dans les régions éloignées de l'intérieur du pays en fournissant un accès vers les centres urbains les plus proches et en améliorant les problèmes d'embouteillage dans les principaux centre-villes. La construction de parkings permettra également de rendre plus fluide la circulation dans les centres villes autour des médinas (notamment à Tunis, Hammamet et Sousse), ce qui pourrait avoir un impact positif sur les activités courantes des populations (accidents, bruit et contamination atmosphérique).

9.1.4 Impact socio-économique général

Les effets potentiels du plan national sont évalués en fonction de chacune de ses six plans sectoriels : 1) le plan de développement du produit touristique, 2) le plan de préservation des ressources touristiques et de l'environnement, 3) le plan de marketing et de promotion, 4) le plan de renforcement de l'industrie du tourisme, 5) le plan de développement des ressources humaines, et 6) le plan de développement de l'infrastructure. L'impact général du plan national a été résumé comme suit :

a) Plan développement du produit touristique

- Produits culturels
- Produits sahariens
- Produits axés sur la nature
- Hébergement
- D'autres mesures

Ce plan vise à attirer les touristes en leur offrant une variété de produits touristiques de qualité, contribuant ainsi à augmenter les dépenses des touristes. Par conséquent, l'impact direct prévu comprend essentiellement la génération de revenus et la création d'emplois. Il est également prévu que les conditions sociales s'amélioreront dans les régions où ces développements se produiront.

b) Plan de préservation des ressources touristiques et de l'environnement

- Mesures liées au domaine urbain
- Environnement naturel

Ce plan vise à préserver les ressources spécifiques et tout à fait uniques de la Tunisie et à les mettre en valeur. Par conséquent, leur contribution aux conditions socio-économiques pourrait comprendre l'amélioration des conditions sociales dans les zones urbaines et la génération indirecte de revenus du fait de l'utilisation des ressources touristiques culturelles et naturelles valorisées.

c) Plan de marketing et de promotion

- Mesures du Marketing
- Mesures de la Promotion et de l'information touristique
- Mesures pour construire des images uniques tunisiennes

Ce plan vise à augmenter directement le nombre de visiteurs étrangers en Tunisie. Par conséquent, l'impact direct prévu comprend principalement la génération de revenus et la création d'emplois dans l'ensemble des destinations et des points d'entrée touristiques.

d) Plan de renforcement de l'industrie du tourisme

- Mesures pour l'industrie d'hébergement
- Mesures pour d'autres industries
- Organismes publics

Ce Plan vise à vitaliser le secteur touristique et à améliorer son efficacité. Par conséquent, l'impact socio-économique prévu permettra une augmentation indirecte des revenus.

e) Plan de développement des ressources humaines

Ce type de plan est considéré comme agissant pour le renforcement des capacités institutionnelles, à la fois pour le secteur public et privé associés au secteur du tourisme, de façon à contribuer à améliorer la qualité des services et à mettre en œuvre efficacement le plan national. Les effets positifs attendus de ce Plan comprennent le renforcement de la satisfaction des touristes et l'amélioration des performances et de la rentabilité des activités liées au tourisme. Des effets possibles sur l'économie et sur la société dans son ensemble sont attendus à un stade plus avancé de la mise en œuvre du Plan.

f) Plan de développement de l'infrastructure

- Mesures reliées au transport touristique
- Mesures pour les services publics

Ce plan vise à améliorer l'efficacité des plans de développement des produits et des services touristiques. A cet effet, ces Plans tendent à être complémentaires bien qu'essentiels pour apporter tous les bénéfices du premier type de plans. Par conséquent, l'impact qui en résulterait serait indirect (bien qu'il soit prévu que leur portée soit plus étendue) plutôt que direct. Certains projets pourraient avoir des impacts positifs directs, notamment le développement de l'infrastructure qui pourrait déboucher sur l'amélioration des conditions de vie.

Tous les plans pourraient avoir un certain impact social, important ou limité. Les effets négatifs sur la société (s'il y en a) peuvent être minimisés en essayant d'exécuter intégralement le plan national, atteignant de ce fait un niveau satisfaisant de création d'emplois et de revenus et en prenant également des mesures permettant de promouvoir les échanges culturels entre les habitants et les touristes. Il est aussi recommandé que des dispositions soient prises pour réaliser une distribution des bénéfices à travers les régions adéquate d'un point de vue social.

Les effets prévus du plan national proposé sont résumés dans le tableau 9.1.4.

Tableau 9.1.6 Effets économiques et sociaux prévus du plan national

Plans sectoriels	Impact économique	Impact social
1 Plan national de développement du produit touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement de l'économie régionale, d'une manière générale, impact direct sur la création d'emploi et augmentation de revenus en attirant un plus grand nombre de touristes - Génération de revenus plus importants sur les sites culturels et sur les boutiques de souvenirs (Carthage, Kairouan, Tozeur) - Inciter les touristes à dépenser plus 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine historique et de la culture - Facilitation des échanges culturels - Promotion de la participation aux activités touristiques
2 Plan de préservation des ressources touristiques et de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la valeur économique des biens - Impact direct sur l'emploi et les revenus par la diversification des produits et sur les zones touristiques - Générer plus d'emplois et de revenus dans les restaurants, les boutiques, les sites culturels et les attractions - Promotion du développement économique régional de façon générale 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine historique et culturel - Facilitation des échanges culturels - Encouragement de la participation dans les activités touristiques dans diverses régions
3 Plan de marketing et de promotion	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'emploi et génération de revenus en basse saison, sur certains sites, par des activités spécifiques, le tourisme de congrès et dans le secteur de la communication par le biais de l'augmentation du nombre de touristes 	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement de la participation dans les activités touristiques
4 Plan de renforcement de l'industrie du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer des revenus plus stables et des emplois tout au long de l'année - Promotion du développement économique régional de façon générale - Impact direct sur la création d'emplois et la génération de revenus dans les domaines hôtelier et non hôtelier - Meilleure gestion hôtelière 	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement de la participation dans le secteur touristique - Renforcement des capacités du personnel gouvernemental
5 Plan de développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs impacts positifs en amélioration le degré de satisfaction des touristes par l'amélioration de la qualité des services et les performances de l'industrie concernée - Augmentation éventuelle de l'emploi et des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérience professionnelle plus solide pour le personnel du secteur touristique
6 Plan de développement de l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Génération de revenus pour les travaux de construction 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du niveau de vie

Source : Equipe d'étude JICA

9.2 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

9.2.1 Méthodologie

Le plan national proposé pour le développement touristique en Tunisie comprend des stratégies et des mesures concrètes en matière de préservation et d'amélioration de l'environnement naturel, de préservation du patrimoine culturel corporel et incorporel, d'environnement urbain embelli et plus propre et de stabilisation de l'environnement social, notamment des différents modes de vie, dans les diverses régions. De façon générale, la mise en œuvre appropriée du plan national proposé pourrait apporter une amélioration des conditions environnementales en Tunisie.

Toutefois, bien que le plan national proposé pour le développement du tourisme vise à préserver et à mettre en valeur l'environnement en Tunisie, l'impact généré par les diverses activités liées au Plan ne peut être ignoré. Il est extrêmement important d'examiner avec soin les impacts négatifs et positifs possibles avant de mettre en œuvre chaque mesure.

L'équipe d'étude a évalué l'impact environnemental des composantes du plan national par le biais des deux méthodes suivantes :

- 1 Une étude environnementale initiale (EEI) conformément à chaque type de développement touristique ou d'activité liée au tourisme sur la base des lignes directrices de JICA en matière d'environnement.
- 2 Un examen de la capacité de charge des zones du littoral tunisien en termes de développement des zones touristiques.

9.2.2 Etude environnementale initiale (EEI)

L'équipe d'étude a effectué une étude environnementale initiale (EEI) de chaque type de développement touristique et de développement d'infrastructure afférente au tourisme proposés dans le plan national.

Cette étude a été réalisée conformément aux principaux types d'activité de développement, en fonction des données et des informations collectées et des résultats des enquêtes sur le terrain. Puis chaque étude a été évaluée en fonction des trois catégories suivantes :

Catégorie A : Un impact majeur est possible et une EIE (évaluation de l'impact sur environnement) nécessaire.

Catégorie B : Un impact mineur est possible et une évaluation est requise à la lumière des lignes directrices mais aucune EIE formelle n'est requise.

Catégorie C : Aucun impact prévu et aucune EIE n'est requise.

Parmi les six plans sectoriels élaborés, les deux plans suivants ont été sélectionnés pour une étude environnementale initiale (EEI), du fait que les autres composantes sont des plans de développement institutionnel ou de préservation de l'environnement et n'ont apparemment d'impact négatif sur l'environnement :

(1) Plan de développement du produit touristique

- 1 Aménagement des stations balnéaires
- 2 Aménagement des sites archéologiques et culturels
- 3 Aménagement des médinas
- 4 Développement du Sahara et des oasis
- 5 Aménagement des parcours de golf et des terrains de sport
- 6 Développement des installations de congrès
- 7 Développement de l'hébergement
- 8 Développement des loisirs et de la restauration
- 9 Développement du shopping et des souvenirs

(2) Plan de développement de l'infrastructure

- 10 Construction d'aéroports
- 11 Construction de routes et des aménagements afférents
- 12 Construction de ports et de marinas
- 13 Approvisionnement en eau pour le secteur du tourisme
- 14 Station de traitement des eaux usées
- 15 Développement de l'électricité et des télécommunications

Les résultats de l'EEI sont présentés dans le tableau 9.2.1.

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (1/8)

1) Aménagement des stations balnéaires

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	Potentiel de transfert de population en fonction du plan de développement.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	--	Potentiel de trafic accru.
	4	Division communautaire	?	En fonction de l'emplacement.
	5	Patrimoine culturel	aucune	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	En fonction de l'emplacement.
	7	Santé publique	aucune	
	8	Déchets solides	--	Système approprié de gestion des déchets solides requis.
	9	Dangers	-	Risques d'accidents du fait du trafic accru.
Environnement naturel	10	Topographie	?/--	En fonction de l'emplacement et du plan de développement.
	11	Erosion du sol	?	Enquête nécessaire.
	12	Nappe phréatique	?	Etude requise.
	13	Situation hydrologique	?	Etude requise.
	14	Zone du littoral	--	Lignes directrices appropriées requises.
	15	Flore et faune	?	Etude requise.
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	-	Lignes directrices appropriées requises.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	--	Contrôle et suivi appropriés requis
	20	Contamination du sol	?	Contrôle approprié requis
	21	Bruit et vibrations	?	En fonction de l'emplacement
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		A	Impact majeur ou mineur possible, une EIE est nécessaire.	

2) Développement des sites archéologiques et culturels

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	Potentiel de transfert de population en fonction de l'emplacement.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Potentiel de trafic accru.
	4	Division communautaire	?	En fonction du site.
	5	Patrimoine culturel	++	Mise en valeur du patrimoine.
	6	Droits de jouissance de l'eau	aucune	
	7	Santé publique	aucune	
	8	Déchets solides	-	Gestion appropriée requise.
	9	Dangers	-	Risques d'accidents du fait du trafic accru.
Environnement naturel	10	Topographie	aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	aucune	
	15	Flore et faune	Aucune	
	16	Climat	aucune	
	17	Paysage	-	Gestion appropriée requise.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	aucune	
	21	Bruit et vibrations	Aucune	
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (2/8)

3) Aménagement des Médinas

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	Potentiel de transfert de population indirect du fait du changement de l'aménagement du territoire.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Potentiel de trafic accru.
	4	Division communautaire	?	Potentiel d'écart accru entre les revenus.
	5	Patrimoine culturel	++	Mise en valeur du patrimoine.
	6	Droits de jouissance de l'eau	aucune	
	7	Santé publique	-	Amélioration des conditions sanitaires
	8	Déchets solides	?	Gestion appropriée requise.
	9	Dangers	-	Risques d'accidents du fait du trafic accru.
Environnement naturel	10	Topographie	Aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	Aucune	
	15	Flore et faune	Aucune	
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	-	Gestion appropriée requise.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Contrôle et lignes directrices appropriés requis.
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

4) Développement du Sahara et des oasis

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	Potentiel de transfert de population indirect du fait du changement de l'aménagement du territoire.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Potentiel de trafic accru pendant la haute saison.
	4	Division communautaire	?	Potentiel d'écart accru entre les revenus.
	5	Patrimoine culturel	++	Encouragement à la préservation du patrimoine incorporel.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	Etude requise.
	7	Santé publique	-	Amélioration des conditions sanitaires.
	8	Déchets solides	-	Potentiel d'ordures dues au tourisme, gestion appropriée requise.
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	Aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation de l'eau
	13	Situation hydrologique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation de l'eau
	14	Zones du littoral	Aucune	
	15	Flore et faune	-	Potentiel de changement.
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	-	Lignes directrices appropriées requises.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	-	Potentiel d'augmentation des eaux d'égouts.
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de trafic touristique accru.
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (3/8)

4) Aménagement de parcours de golf et de terrains de sport

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	Potentiel de transfert de population en fonction du site.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Potentiel de trafic accru.
	4	Division communautaire	?	Potentiel d'occupation d'une grande zone.
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	Etude requise
	7	Santé publique	aucune	
	8	Déchets solides	-	Gestion appropriée requise.
	9	Dangers	-	Risque de glissement de terrain.
Environnement naturel	10	Topographie	--	Conception prudente requise.
	11	Erosion du sol	--	Conception prudente requise.
	12	Nappe phréatique	-	Utilisation de l'eau pour l'arrosage, risque de la pollution par des produits chimiques
	13	Situation hydrologique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation d'eau
	14	Zones du littoral	Aucune	
	15	Flore et faune	--	Potentiel de changement.
	16	Climat	Aucune	
Pollution	17	Paysage	+/-	Lignes directrices appropriées requises.
	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	-	Potentiel de contamination par les produits chimiques agricoles.
	21	Bruit et vibrations	Aucune	
	22	Subsidence des terres	Aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		A/B	Impacts majeurs ou mineurs possibles, une EIE est requise en fonction de l'échelle de développement.	

5) Développement des installations de congrès

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	En fonction du site.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	--	Potentiel de trafic accru, étude détaillée requise.
	4	Division communautaire	?	En fonction du site.
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	aucune	
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	Aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation de l'eau
	13	Situation hydrologique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation de l'eau
	14	Zones du littoral	Aucune	
	15	Flore et faune	?	En fonction du site.
	16	Climat	Aucune	
Pollution	17	Paysage	?	En fonction du site et du plan.
	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de trafic touristique accru.
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (4/8)

7) Développement de l'hébergement

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	En fonction du site.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	--	Potentiel de trafic accru, enquête détaillée requise.
	4	Division communautaire	?	En fonction du site.
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	Aucune	
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	-	Potentiel d'augmentation des accidents de la route
Environnement naturel	10	Topographie	?	En fonction du site et du plan
	11	Erosion du sol	?	En fonction du site et du plan
	12	Nappe phréatique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation de l'eau
	13	Situation hydrologique	-	Potentiel d'augmentation de la consommation de l'eau
	14	Zones du littoral	?	En fonction du site et du plan
	15	Flore et faune	?	En fonction du site
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	?	En fonction du site et du plan
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	?	Système d'égouts approprié requis.
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de trafic touristique accru.
	22	Subsidence des terres	Aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		A/B	Impacts majeurs ou mineurs possibles, une EIE est requise en fonction de l'échelle de développement.	

8) Développement des loisirs et de la restauration

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	Aucune	
	2	Activités économiques		Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Potentiel de trafic accru.
	4	Division communautaire	Aucune	
	5	Patrimoine culturel	Aucune	
	6	Droits de jouissance de l'eau	aucune	
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	?	Gestion appropriée requise.
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	Aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	?	En fonction du site.
	15	Flore et faune	?	En fonction du site.
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	?	En fonction du site et du plan.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	-	Traitement approprié requis.
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de trafic touristique accru.
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B/C	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (5/8)

9) Développement du shopping et des souvenirs

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	Potentiel de transfert de population indirect du fait du changement de l'aménagement du territoire.
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Potentiel de trafic accru.
	4	Division communautaire	Aucune	
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	Aucune	
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	Aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	Aucune	
	15	Flore et faune	Aucune	
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	?	En fonction du site et du plan
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de trafic touristique accru.
	22	Subsidence des terres	Aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B/C	Impacts mineurs possibles, une évaluation est requise.	

10) Construction d'aéroports

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	En fonction du site
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	--	Potentiel de trafic accru, étude détaillée requise.
	4	Division communautaire	?	En fonction du site.
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	aucune	
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	-	Potentiel d'augmentation des accidents de la route.
Environnement naturel	10	Topographie	-	Potentiel de changement.
	11	Erosion du sol	-	Potentiel de changement dû aux travaux de construction.
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	?	En fonction du site et du plan.
	15	Flore et faune	-	Potentiel de changement.
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	-	Potentiel de changement.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	-	Potentiel de contamination atmosphérique due au trafic aérien.
	19	Contamination de l'eau	-	Potentiel du fait du déversement de pétrole et de carburant et du système d'égouts.
	20	Contamination du sol	-	Potentiel du fait du déversement de pétrole et de carburant.
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de problème de bruit et de vibration dû au trafic aérien.
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		A	Impacts majeurs ou mineurs possibles, une EIE est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (6/8)

11) Construction de routes et des aménagements afférents

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	En fonction de la trajectoire de la route.
	2	Activités économiques		Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Impact potentiel du au trafic accru.
	4	Division communautaire	?	En fonction de la trajectoire de la route.
	5	Patrimoine culturel	?	En fonction de la trajectoire de la route.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	En fonction de la trajectoire de la route.
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	-	Potentiel d'ordures dues au tourisme.
	9	Dangers	?	Risques d'accidents, de glissements de terrain, etc.
Environnement naturel	10	Topographie	-	Potentiel de changement
	11	Erosion du sol	-	Potentiel d'augmentation de l'érosion du fait des travaux de construction.
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	?	Une autre évaluation sera nécessaire une fois le plan déterminé.
	15	Flore et faune	--	Potentiel de changement.
	16	Climat	Aucune	
Pollution	17	Paysage	-	Potentiel de changement en fonction de la trajectoire ou des dimensions de la route
	18	Contamination atmosphérique	-	Potentiel de changement.
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de trafic accru.
	22	Subsidence des terres	Aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		A	Impacts mineurs possibles, une EIE est requise.	

12) Construction de ports et de marinas

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	?	En fonction du site
	2	Activités économiques	+	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	-	Impact potentiel dû au trafic accru.
	4	Division communautaire	?	En fonction du site.
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	En fonction du site.
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	-	Gestion appropriée requise.
	9	Dangers	?	Augmentation des risques d'accidents.
Environnement naturel	10	Topographie	-	Potentiel de changement.
	11	Erosion du sol	--	Potentiel de l'érosion du fait des travaux de construction.
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	--	Potentiel de changement.
	15	Flore et faune	-	Potentiel de changement.
	16	Climat	Aucune	
Pollution	17	Paysage	-	Potentiel de changement.
	18	Contamination atmosphérique	-	Potentiel de contamination atmosphérique due au trafic maritime accru.
	19	Contamination de l'eau	--	Potentiel de contamination de l'eau du fait du trafic maritime accru.
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	-	Potentiel de problème du fait du trafic accru.
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	-	Potentiel de changement.
Evaluation totale		A	Impacts mineurs possibles, une EIE est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (7/8)

13) Approvisionnement en eau pour le secteur touristique

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	Aucune	
	2	Activités économiques	Aucune	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	Aucune	
	4	Division communautaire	Aucune	
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	Etude requise.
	7	Santé publique	-	Amélioration des conditions sanitaires.
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	Aucune	
	11	Erosion du sol	Aucune	
	12	Nappe phréatique	--	Impact possible sur le niveau de la nappe phréatique.
	13	Situation hydrologique	--	Impact possible sur le niveau de la nappe phréatique.
	14	Zones du littoral	Aucune	
	15	Flore et faune	Aucune	
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	Aucune	
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	Aucune	
	22	Subsidence des terres	Aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		A/B	Impacts mineurs possibles, une EIE ou une évaluation sont requises.	

14) Station de traitement des eaux usées

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	Aucune	
	2	Activités économiques	?	Pas de bénéfices directs prévus.
	3	Transport et équipements publics	Aucune	
	4	Division communautaire	Aucune	
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	?	Etude requise.
	7	Santé publique	++	Amélioration des conditions sanitaires.
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	?	En fonction du site et du plan.
	11	Erosion du sol	?	En fonction du site et du plan.
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	?	En fonction du site et du plan.
	15	Flore et faune	Aucune	
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	?	En fonction du site et du plan.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	Aucune	
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	-	Conception prudente requise.
Evaluation totale		B/C	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Tableau 9.2.1 Résultats de l'étude environnementale initiale (8/8)

15) Développement de l'électricité et des télécommunications

	Objet	Note	Observations	
Environnement social	1	Transfert de population	Aucune	
	2	Activités économiques	++	Stimulation de l'économie locale.
	3	Transport et équipements publics	Aucune	
	4	Division communautaire	Aucune	
	5	Patrimoine culturel	?	Etude requise.
	6	Droits de jouissance de l'eau	aucune	
	7	Santé publique	Aucune	
	8	Déchets solides	Aucune	
	9	Dangers	Aucune	
Environnement naturel	10	Topographie	?	En fonction du plan.
	11	Erosion du sol	?	En fonction du plan.
	12	Nappe phréatique	Aucune	
	13	Situation hydrologique	Aucune	
	14	Zones du littoral	?	En fonction du plan.
	15	Flore et faune	Aucune	
	16	Climat	Aucune	
	17	Paysage	-	Possible changement.
Pollution	18	Contamination atmosphérique	Aucune	
	19	Contamination de l'eau	Aucune	
	20	Contamination du sol	Aucune	
	21	Bruit et vibrations	Aucune	
	22	Subsidence des terres	aucune	
	23	Odeur désagréable	Aucune	
Evaluation totale		B/C	Impact mineur possible, une évaluation est nécessaire.	

N.B. : --: Impact négatif majeur, -: Impact négatif, +: Impact positif, ++: Impact positif majeur, ?: Pas clair et une autre étude pourrait être requise

Source : Equipe d'étude JICA

9.2.3 Examen de la capacité de charge des zones du littoral

Le concept de « capacité de charge » en matière de développement touristique, qu'il soit lié à un site particulier ou à une zone plus étendue, est parfaitement reconnu parmi les spécialistes concernés. Toutefois, la capacité de charge ne peut être quantifiée avec précision du fait qu'elle varie beaucoup en fonction de nombreux facteurs. Le nombre acceptable de visiteurs, notamment, sur un certain site, varie en fonction de la gestion du site. Le nombre acceptable de lits ou de chambres à construire dans une certaine région varie beaucoup en fonction de la conception du plan de développement, de la prise en compte de mesures d'atténuation ou de la réalisation de la construction, etc.

L'équipe d'étude a tenté d'effectuer un examen préliminaire sur la base des modèles existants d'aménagement des zones touristiques en Tunisie et des informations disponibles sur l'état des zones du littoral.

Les résultats de l'étude préliminaire sont présentés dans cette section en vue d'indiquer les futures directions du développement du tourisme. La Tunisie devrait-elle décider de continuer à développer ses zones balnéaires comme par le passé ou changer d'orientation ?

Cet examen a été réalisé conformément aux procédures suivantes :

- 1 Classement des zones du littoral en cinq catégories :
 - Zones pour lesquelles la législation interdit tout développement,
 - Zones inappropriées au développement touristique,
 - Zones touristiques existantes et prévues,
 - Zones disponibles (du moins en partie) pour un futur développement touristique, et
 - Zones disponibles uniquement au développement du tourisme écologique.
- 2 Application de ce qui est supposé l'unité typique en nombre de lits par rapport à la longueur totale des zones balnéaires disponibles identifiées. Il convient de noter qu'il est évident qu'il ne sera pas possible d'aménager toute la zone disponible pour le secteur touristique uniquement.
- 3 Comparaison avec le nombre prévu de lits dans les régions balnéaires.

(1) Classement des zones du littoral

- a) Catégorie A : Zones pour lesquelles la législation interdit tout développement
 - Parcs nationaux et réserves naturelles,
 - Périmètres irrigués utilisés en agriculture, etc.
- b) Catégorie B : Zones inappropriées au développement touristique
 - Condition géographique ou topographique,

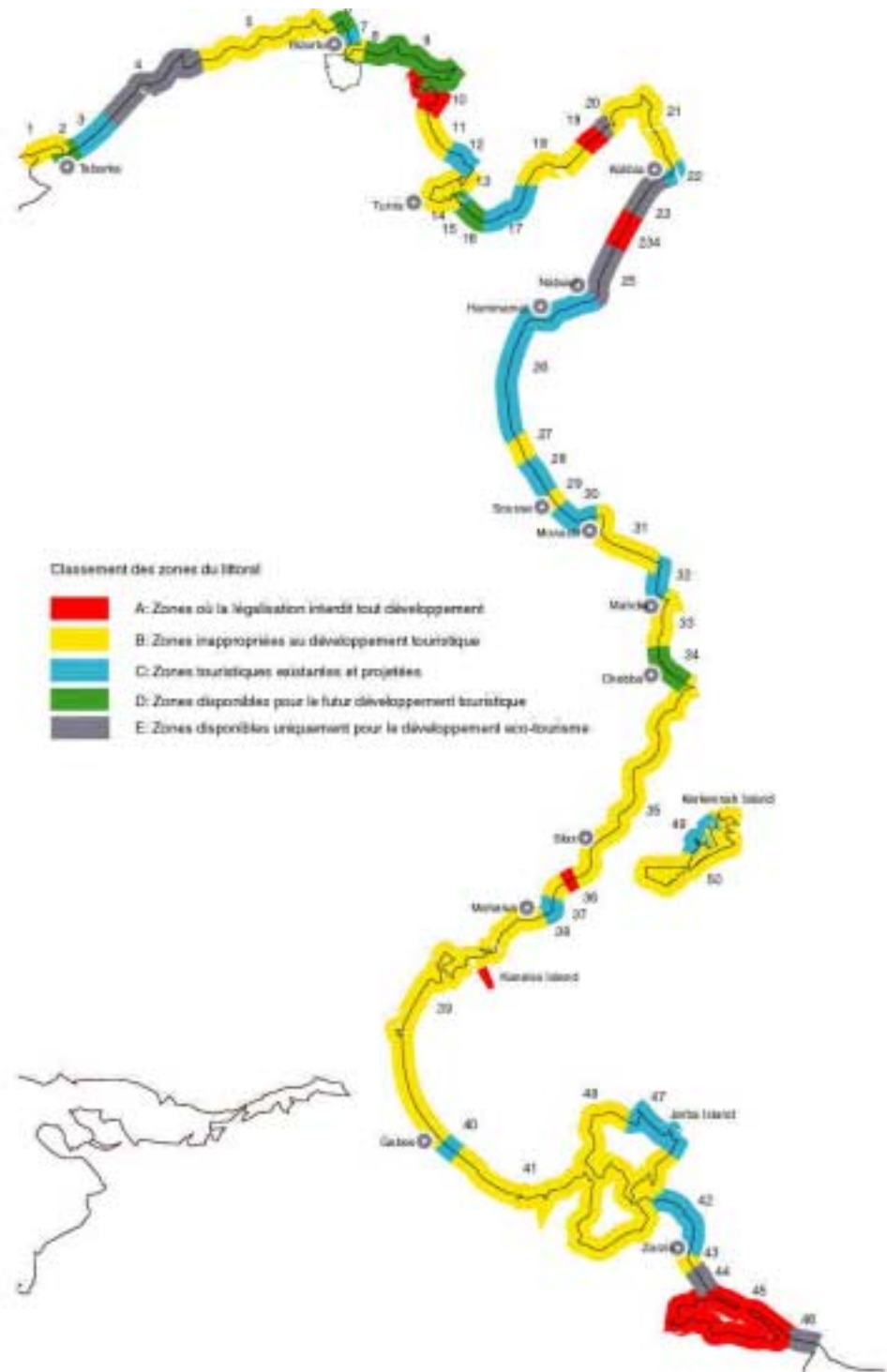
- Zones fortement sensibles,
 - Zones agricoles,
 - Zones urbanisées,
 - Zones industrielles.
- c) Catégorie C : Zones touristiques existantes et projetées
- Zones touristiques existantes,
 - Zones touristiques projetées à l'horizon 2020.
- d) Catégorie D : Zones disponibles pour un futur développement touristique
- Zones disponibles et appropriées au développement touristique, comprenant les zones balnéaires et les zones urbaines.
- e) Catégorie E : Zones disponibles uniquement pour le développement du tourisme écologique (eco-tourisme)
- Zones sensibles utiles à des fins de sensibilisation à l'environnement.

Par conséquent, les catégories C et D sont considérées comme l'objet de cet examen, bien qu'il ne soit pas possible d'utiliser (uniquement) l'ensemble des zones de la catégorie D pour le développement du tourisme.

Les zones de la catégorie E sont sensibles et devront être examinées au cas par cas.

En fonction du classement ci-avant, les zones du littoral tunisien ont été classées comme l'indiquent le schéma 9.2.1 et le tableau 9.2.2.

Schéma 9.2.1 Classement des zones du littoral tunisien



Source : MEAT, APAL, Equipe d'étude JICA

Tableau 9.2.2 Classement des zones du littoral tunisien

	Catégories (km)					Note
	A	B	C	D	E	
1		10				Zone rocheuse
2				3		Tabarka
3			15			Zone touristique de Tabarka, zone touristique prévue de Zouaraa
4					35	Zone de tourisme écologique à faible impact possible
5		50				Zone de dunes, de montagnes et de côtes
6				5		Banlieue de Bizerte
7			2			Zone touristique de Bizerte
8		10				Bizerte et banlieue
9				30		Zone touristique à faible impact possible
10	15					Zone agricole
11		10				
12			10			Zone touristique de Tunis Nord
13		20				Sidi Bou Saïd, Carthage et Tunis
14				2		Port de Tunis
15			2			Zone touristique urbaine de Tunis
16				10		Banlieue de Tunis
17			15			Zone touristique de Soliman, zone touristique prévue de Sidi Rais
18		25				
19	5					Zone protégée
20					5	Zone de tourisme écologique à faible impact possible
21		50				Zone protégée
22			5			Zone touristique de Kelibia
23					15	Zone de tourisme écologique à faible impact possible
24	20					
25					15	Zone de tourisme écologique à faible impact possible
26			60			Zones touristiques de Nabeul, Hammamet, Yasmine.Hammamet, zones touristiques prévues de Selloum et Hergla
27				15		Banlieue de Sousse
28			15			Zone touristique de Sousse
29		10				Sousse
30			10			Zone touristique de Monastir
31		35				Zone cultivée et industrielle de Monastir
32			15			Zone touristique prévue de Guedhabna, zone touristique de Mahdia
33		15				Terres cultivées
34				25		Faible impact possible de la zone touristique
35		105				Zone du littoral sensible, Sfax et zone industrielle
36	3					Parc de Tyna
37		15				Zone du littoral sensible
38			10			Zone touristique de El Chaffar
39		112				Mahres, Gabès
40			6			Zone touristique de Gabès
41		130				
42			20			Zone touristique de Zarzis
43		5				Zarzis
44					20	Zone de tourisme écologique possible
45	55					Zone de pêche
46					15	Zone de tourisme écologique possible
47			25			Zone touristique de Djerba
48		80				Ile de Djerba
49			15			Zone touristique de Kerkennah, Zone touristique prévue de Sidi Foukhal
50		100				Iles Kerkennah
Total	98	782	225	90	105	Longueur totale du littoral : 1300km

N.B. : Les catégories sont définies dans le schéma 9.2.1.

Source : MEAT, APAL, Equipe d'étude JICA

(2) Unité typique en nombre de lits

Les zones touristiques en Tunisie offrent, de façon générale, un style de stations balnéaires méditerranéennes, avec des bâtiments à deux ou trois étages au maximum et de grands espaces ouverts avec piscine et solarium. Il est estimé que ce type de station balnéaire attire la majorité des touristes européens qui recherchent des vacances d'été.

Le tableau 9.2.3 indique l'unité typique en nombre de lits (brute) des zones touristiques récentes prévues et développées par l'AFT.

Tableau 9.2.3 Nombre moyen de lits par ha dans les zones touristiques prévues

Zone touristique		Zone (ha)	Nombre de lits prévus	Lits/ha
Balnéaire	Cap Gammarth	73	4 000	54,8
	Selloum	500	25 000	50,0
	Hergla	400	10 000	25,0
	Bekalta	100	4,000	40,0
	Guedhabna	450	20 000	44,1
	Gabès	200	10 000	50,0
	Lella Hadhria	220	6,000	27,3
	Sidi Salem-Bizerte	20	1 000	50,0
	Lella Meriam-Zarzis	200	10 000	50,0
Sous-Total		2 163	90 000	41,6
Ecologique	Sidi Foukhal	90	3,000	33,3
	Zouaraa	100	2,000	20,0
Sous-Total		190	5 000	26,3
Total		2 353	95 000	40,4

Source : AFT

Pour conduire cet examen, l'équipe d'étude a utilisé 40 lits/ha comme unité moyenne du nombre de lits. Ce chiffre a été converti en unité de nombre de lits par unité de longueur de plage (nombre de lits/km). Il a été supposé que la largeur de la zone de développement était de 300 m, cette unité ayant été déterminée en mesurant les zones touristiques existantes. Ainsi, l'unité de nombre de lits/km considérée a été déterminée comme suit :

$$40.0 \text{ lits/ha} * (300\text{m}/100\text{m}) * (1000\text{m}/100\text{m}) = 1200 \text{ lits/km}$$

Le tableau 9.2.4 indique le nombre total de lits estimé dans le cas où les catégories C et D identifiées ci-dessus seraient aménagées. La catégorie E n'a pas été incluse dans cet examen, du fait qu'elle nécessite un examen au cas par cas.

Tableau 9.2.4 Nombre de lits estimé si les zones de la catégorie D étaient aménagées

Etapes de développement (% de la catégorie D)	Catégorie C : Zones touristiques existantes et prévues [longueur de 225km]	Catégorie D: Zones disponibles [longueur de 90km]	Total [longueur de 390km]
50%	270 000 lits	54 000 lits	324 000 lits
75%		81 000 lits	351 000 lits
100%		108 000 lits	378 000 lits

N.B. : Unité du nombre de lits considérée : 1 200 lits/km

Source : Equipe d'étude JICA

Ce tableau indique les résultats approximatifs, au cas où la Tunisie déciderait de continuer à aménager ses zones balnéaires comme par le passé.

(3) Comparaison avec le Plan national proposé

Le plan national proposé prévoit un besoin de 253,7 mille lits en 2006, 303,5 mille lits en 2011 et 359,6 mille lits en 2016 sur l'ensemble du territoire. Si 85% de la capacité en lits (305,7 mille lits en 2016) restent concentrés dans les zones balnéaires (comme cela est le cas aujourd'hui), en 2016 le tourisme balnéaire tunisien pourrait faire face à la sérieuse contrainte d'un développement accru, compte tenu du fait qu'il sera quasiment impossible d'affecter toutes les zones disponibles au développement touristique. En supposant que l'augmentation de la capacité (avec une densité sensiblement équivalente au niveau actuel) ne soit possible que dans les zones disposant de 50% de terrains de Catégorie D, la capacité en lits nécessaire (305 700) approchera en 2016 de la limite maximale (324 000) indiquée dans le tableau ci-dessus.

Bien que ce résultat repose sur un examen préliminaire (indispensable dans une étude de ce type), l'on peut en déduire des implications très importantes pour l'orientation du tourisme tunisien, concernant notamment les points suivants (comme proposé dans le Plan national) :

- La mise en oeuvre d'un développement maximisant le rendement d'une superficie donnée dans un terrain côtier et d'importants investissements en infrastructures sont vivement recommandés, y compris la création de produits balnéaires à valeur ajoutée susceptibles d'attirer des touristes dépensant plus, et l'adoption de stations balnéaires à forte fréquentation dans les zones sélectionnées.
- Le développement de différents types de stations balnéaires serait également important pour accroître la gamme de stations et enrichir l'offre en produits balnéaires tunisiens, compte tenu des limites qu'imposent les zones côtières, y compris des hôtels en copropriété, des gratte-ciel dans les zones urbaines à proximité de la côte, des terrains de golf ou stations de sports à une certaine distance du bord de mer..

En outre, le développement du tourisme dans les zones intérieures proposé par le Plan national (en utilisant les sites archéologiques ou culturels et les produits sahariens de même que l'organisation de circuits à thème) est important non

seulement pour élaborer des produits de base autres que balnéaires, mais aussi en raison des limites des zones côtières. Ceci est également vrai pour le développement du tourisme de congrès et les attractions à thème, qui permettent d'escompter une augmentation de visiteurs dans les zones urbaines plus que dans les zones côtières.

Comme mentionné plus haut, L'ONTT et l'AFT pourraient étudier les méthodes de forte densité des stations balnéaires méditerranéennes, telles que la station balnéaire espagnole très appréciée de Benidorm, qui offre des centaines de lits par kilomètre de plage avec des bâtiments de 50 étages. Un modèle de forte densité, de type gratte-ciel serait parfaitement adaptable au centre ville de Sousse avec le développement de sa nouvelle capacité et le remplacement de ses anciens hôtels.

(4) Recommandation sur l'étude détaillée pour des régions spécifiques

Le but premier de l'analyse de la capacité d'accueil menée ci-dessus était d'obtenir l'estimation (préliminaire à ce stade) de la capacité pour l'ensemble du pays, qui devait être comparée avec la capacité en lits à l'échelle nationale nécessaire pour répondre à la demande prévue, afin d'en déduire les conséquences sur les politiques et stratégies de développement touristique "national" souhaitables.

L'estimation de la capacité hôtelière (1.200 lits/km) utilisée pour cette recherche est considérée de taille raisonnable pour estimer la capacité d'accueil "à l'échelle nationale". Cependant, pour estimer la capacité d'accueil de zones spécifiques, l'estimation obtenue en se basant sur 1.200 lits/km multiplié par la longueur de côte servirait de simple référence en raison des variations de conditions selon les zones. Par exemple, la capacité en lits (longueur de plage par unité) sur une plage proche d'une zone urbaine (par ex. les hôtels à Sousse) devrait naturellement être différente de celle des zones non urbaines. En outre, le nombre acceptable de lits devrait dépendre en partie de la capacité de gestion de l'environnement qui peut varier d'une zone à l'autre.

Par conséquent, pour des zones spécifiques, il est approprié de déterminer le niveau de capacité acceptable, zone par zone, au moyen d'une planification de l'utilisation optimale du sol en termes d'environnement, comme proposé dans les composantes du plan de développement (voir la section 7.3.2, dans ce Volume). En raison des limites de capacité de développement balnéaire futur, il est fortement recommandé que l'étude sur l'utilisation optimale du sol en termes d'environnement porte sur une sélection de zones considérées comme particulièrement importantes au plan environnemental et en termes de développement touristique (par ex. une sélection de régions dans le Cap Bon).

9.3 EVALUATION GLOBALE

Avec la mise en œuvre du plan national, la population tunisienne profitera de bénéfices significatifs en termes de bien-être économique, de développement social et de protection durable de son environnement. Cependant, des impacts négatifs peuvent également être causés dans ces trois domaines. C'est la raison pour laquelle la mise en œuvre de chaque stratégie est indispensable. C'est seulement grâce à une approche globale que le plan national pourra réaliser le développement d'un tourisme prospère en Tunisie.

Le tableau 9.3.1 résume les bénéfices et les effets négatifs en tant que résultats de la mise en œuvre du plan national.

Tableau 9.3.1 Evaluation globale du plan national

Les six plans sectoriels		Impacts Positif ou Négatif
1 Plan de développement du produit touristique	Economique	- Augmentation des arrivées de visiteurs et nuitées passées en Tunisie , - Dépenses accrues des touristes du fait de la valorisation des produits
	Social	- Effets positifs sur l'emploi - Effets positifs sur la culture traditionnelle - Impact négatif sur le moral
	Environnement	- Effets généralement bénéfiques pour le contrôle des abus - Impacts positifs et négatifs - Gestion prudente requise du fait du nombre accru de visiteurs
2 Plan de préservation des ressources touristiques et de l'environnement	Economique	- Bénéfices concrets de la préservation de l'environnement mais difficiles à quantifier
	Social	- Meilleure qualité de vie des communautés concernées
	Environnement	- Bénéfices directs
3 Plan de marketing et de promotion	Economique	- Création de liens d'affaires internationaux - Augmentation d'arrivées de visiteurs et de nuits passées en Tunisie - Revenus plus élevés provenant du tourisme, apport de devises étrangères
	Social	- Effets positifs sur l'emploi
	Environnement	- Ne s'applique pas
4 Plan de renforcement de l'industrie du tourisme	Economique	- Augmentation de la productivité de l'industrie du tourisme - Bénéfices indirects du fait de l'efficacité de la réglementation, et revitalisation du secteur
	Social	- Augmentation des revenus parallèlement à l'augmentation de la productivité - Augmentation du nombre d'emplois
	Environnement	- Gestion prudente requise
5 Plan de développement des ressources humaines	Economique	- Augmentation de la productivité du travail dans les secteurs public et privés
	Social	- Revenus accrues de pair avec l'augmentation de la productivité
	Environnement	- Ne s'applique pas
6 Plan de développement de l'infrastructure	Economique	- Plus grande efficacité des services publics
	Social	- Peu d'impact direct sur la population
	Environnement	- Gestion prudente requise dans les zones sensibles

Source : Equipe d'études JICA